

Le « recrutement direct » ou sans concours

Le « recrutement direct » est destiné aux candidats externes ou internes à la fonction publique sans aucune condition de diplôme et qui souhaitent l'intégrer.

Le recrutement direct permet d'accéder au 1^{er} grade des corps de catégorie C.

Corps	Conditions d'accès
ATRF C1	<ul style="list-style-type: none">- Jouir de ses droits civiques- Ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions- Remplir les conditions d'aptitudes physiques exigées par la fonction- Être en position régulière au regard du code du service national- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou faisant partie de l'Espace Economique Européen de la Suisse, d'Andorre ou de Monaco
Comment ?	Dossier de candidature
	Envoi du dossier de candidature complet directement à l'établissement par courrier postal, avant la date limite d'inscription figurant sur l'avis d'ouverture du recrutement, le cachet de la poste faisant foi
Comment ?	Commission de recrutement
	<p>Composée d'au moins 3 membres, dont 1 extérieur à l'établissement</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>En 2 étapes</u> : la pré-sélection par examen du dossier et l'audition des candidats retenus d'une durée identique à celle du niveau recrutement (soit 20 minutes), débutant toujours par 5 min d'exposé du candidat de son parcours professionnel• <u>Résultats</u> : liste d'aptitude des candidats déclarés aptes, publiée sur le site internet
Nomination	Stagiaire pendant 1 an avant la titularisation